

Le couvre-feu agace riverains et élus

GRÉGORY PLESSE | 18.02.2010, 07h00

Les trois associations de riverains impliquées dans le dossier des nuisances aux abords de l'aéroport de Roissy — l'Association de défense contre les nuisances aériennes (ADVOCNAR), le Collectif interassociatif du refus des nuisances aériennes (Cirena) et l'Arec (Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie) — protestent contre l'utilisation exclusive, quatre nuits par semaine entre 0 h 30 et 5 heures, des pistes nord, estimant que cette mesure « vise simplement à transférer les nuisances d'une population sur l'autre ».

Le groupe de réflexion piloté par le préfet de région a en effet proposé d'expérimenter entre mai et novembre un couvre-feu nocturne sur le doublet sud, les deux pistes responsables des nuisances aériennes sur les zones les plus peuplées du Val d'Oise.

Des avions moins bruyants pendant l'expérimentation

Dans le plan d'exposition au bruit, 372 000 personnes vivent dans la trajectoire des pistes sud, contre 185 000 pour les pistes nord. Les compagnies de fret, principales utilisatrices nocturnes de l'aéroport, se sont engagées lors de la réunion avec le préfet de région à utiliser pendant cette période d'expérimentation des avions moins bruyants. « Insuffisant », pour le [président](#) de l'Arec, Michel Tournay, qui estime que « le gain apporté sera imperceptible par rapport à la multiplication par deux du nombre de vols » au-dessus des habitants dans la zone concernée par le doublet nord, notamment la Seine-et-Marne. Les militants associatifs prônent l'utilisation égale des deux doublets la nuit et la réduction « significative, durable et contrôlée » des nuisances aériennes.

Sans la remettre en cause, le conseiller général et maire de Saint-Prix, Jean-Pierre Enjalbert (DLR), considère qu'il est nécessaire « d'accompagner l'expérimentation par la refonte des trajectoires d'approche (*NDLR : position également défendue par les associations*) pour le doublet nord, afin d'éviter les zones urbanisées ».

Pour sa part, le maire de Gonesse et président du collectif d'élus Ville et aéroport, Jean-Pierre Blazy ([PS](#)), estime que « ces mesurette ne correspondent pas à la volonté présidentielle de trouver un accord gagnant-gagnant ». Pour l'ancien député, outre le couvre-feu sur le doublet sud — auquel il est opposé —, aucune des autres mesures retenues pour cette expérimentation (modification des procédures de décollage et d'atterrissage), ne sera applicable au mois de mai pour des raisons techniques et juridiques.